

Aidez-moi, est-ce que je dois payer??

Par **Moiclémentine**, le **06/06/2006** à **17:12**

Je vous explique ma situation: je vais acheter du lino dans un magasin, je passe en caisse, je paye. Jusque là, normal. Peu après, on me rappelle pour me dire qu'ils ont oublié de me facturer un bout de mon lino et que je dois y retourner pour les payer.

Vu que c'est une erreur de leur part, est-ce que je dois payer? Il me menace de me mettre au contentieux, car je suis en possession de la marchandise donc meme s'ils ont oublié, je devrais les payer. Si vous pouviez m'éclairer, je vous en serait extrêmement reconnaissante!
Merci beaucoup.

Par **jeeecy**, le **07/06/2006** à **10:08**

bonjour

as-tu une facture?

sur cette facture qu'est-il précisé?

si il est indiqué la surface totale pour le prix que tu as payé, alors tu ne dois rien payer en plus

si par contre il est indiqué la surface "réduite" pour le prix indiqué, alors effectivement tu dois payer le surplus sur la base de l'enrichissement sans cause

Par **Moiclémentine**, le **07/06/2006** à **15:37**

Ils n'ont pas facturé un morceau, il n'a pas été enregistré donc je dois les payer! !cry: not found or type unknown

Merci beaucoup!

Bonne fin de journée.

Par **Camille**, le **10/06/2006** à **12:51**

Bonjour,

A titre perso, tout à fait entre nous, "enrichissement sans cause" ou pas, je ne suis pas sûr que je serais aussi docile que vous... Et ça dépendrait un peu du montant du bout de lino en

question...

Par **gerald**, le **12/09/2006** à **12:36**

oui je suis plutôt de l'avis de camille...ça me fait penser de mémoire à l'histoire de l'étiquetage en grande surface. S'il n'est pas clair, ça joue au profit du consommateur.
Ce cas d'espèce y ressemble...